

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE LA RABATELIERE

Nombre de Conseillers

en exercice : 15

Présents : 15

Votants : 15

L'an deux mil quinze, le huit avril, le Conseil Municipal de la commune de LA RABATELIERE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur Wilfrid MONTASSIER, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 01 avril 2015.

PRESENTS : Hélène ALLAIN, Florent CHALLET, Joël COSSAIS, Stéphane DAVID, Maryse DELAVAUD, Marie-Madeleine FEBRE, Jérôme GABORIT, Daniel GUERIN, Myriam GUICHET, Philippe GUILLOTEAU, Wilfrid MONTASSIER, Myriam PARVEAU, Patricia THIBAUT, Myriam TOSKA, Cathy VALIN.

Secrétaire de séance : Patricia THIBAUT.

--*-*-*

Quartier d'habitation Les Coteaux : nom de rue, promesse d'achat et prix toutes taxes comprises.

Monsieur le Maire précise que pour compléter et finaliser les informations à fournir aux futurs acquéreurs, il convient de délibérer sur le nom de rue du lotissement ainsi que sur la promesse d'achat et le prix de vente à la parcelle toutes taxes comprises.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide :
-d'appeler la voie du quartier d'habitation Rue des Pierres Blanches.

-de fixer le prix de vente toutes taxes des lots suivant le tableau ci-après y compris le lot 27 destiné à Vendée Habitat :

lot	surface	€ HT	Tva sur marge	€ TTC
N1	613 m ²	27 792,00 €	4 751,34 €	32 543,34 €
N2	595 m ²	26 500,00 €	4 516,64 €	31 016,64 €
N3	459 m ²	20 516,00 €	3 498,90 €	24 014,90 €
N4	459 m ²	20 516,00 €	3 498,90 €	24 014,90 €
N5	468 m ²	21 302,00 €	3 644,25 €	24 946,25 €
N6	486 m ²	21 384,00 €	3 636,95 €	25 020,95 €
N7	638 m ²	28 072,00 €	4 774,43 €	32 846,43 €
N8	549 m ²	24 156,00 €	4 108,41 €	28 264,41 €
N9	618 m ²	27 192,00 €	4 624,76 €	31 816,76 €
N10	603 m ²	26 532,00 €	4 512,51 €	31 044,51 €
N11	539 m ²	23 716,00 €	4 033,57 €	27 749,57 €
N12	648 m ²	27 192,00 €	4 585,27 €	31 777,27 €
N13	496 m ²	20 654,00 €	3 477,78 €	24 131,78 €
N14	510 m ²	22 740,00 €	3 876,55 €	26 616,55 €
N15	441 m ²	19 704,00 €	3 360,19 €	23 064,19 €
N16	441 m ²	19 704,00 €	3 360,19 €	23 064,19 €
N17	502 m ²	22 388,00 €	3 816,68 €	26 204,68 €
N18	504 m ²	22 936,00 €	3 923,65 €	26 859,65 €
N19	655 m ²	29 450,00 €	5 027,65 €	34 477,65 €
N20	472 m ²	21 268,00 €	3 632,18 €	24 900,18 €

N21	422 m ²	19 068,00 €	3 258,01 €	22 326,01 €
N22	544 m ²	24 436,00 €	4 170,99 €	28 606,99 €
N23	544 m ²	24 436,00 €	4 170,99 €	28 606,99 €
N24	405 m ²	18 320,00 €	3 130,79 €	21 450,79 €
N25	450 m ²	20 740,00 €	3 555,55 €	24 295,55 €
N26	648 m ²	29 162,00 €	4 979,27 €	34 141,27 €
N27-1	260 m ²	10 000,00 €	455,87 €	10 455,87 €
N27-2	260 m ²	10 000,00 €	455,87 €	10 455,87 €

- de demander le versement d'arrhes à hauteur de 2000 € à la signature de la promesse d'achat.
- de préciser qu'en cas de désistement de l'acquéreur, cette somme de 2000 € sera acquise à la commune sauf si le désistement intervient pour des raisons de maladie de longue durée, décès et refus de prêt.
- d'autoriser Monsieur Le Maire ou son premier adjoint à signer tout acte lié à cette affaire y compris les actes de vente notariés.
- de désigner Me DENIS, notaire à Saint-Fulgent pour la rédaction des actes.
- de fixer le délai entre la promesse d'achat et la signature de l'acte authentique à un an.
- de préciser que l'acquéreur s'engage à faire édifier une construction dans le délai de deux ans à compter de la signature de la promesse d'achat du bien. A défaut, la Commune de LA RABATELIERE aura la possibilité de racheter ladite parcelle au terme de ces deux années au prix initial de vente dans le cadre d'un pacte de préférence.

Certifié exécutoire

Envoi en Préfecture le : 13/04/2015

Publié ou notifié le : 13/01/2015

Pour extrait conforme,

Le Maire.

Signé,

Wilfrid MONTASSIER.